

**OBJET    SEML DIONYSPO**

**MODIFICATION PARTIELLE DE LA LISTE  
DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE  
AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**


Par Délibération n° 09/1-02 en séance du 21 février 2009, vous avez approuvé les Statuts de la SEML DIONYSPO et avez désigné les représentants de la Commune appelés à y siéger.

A cette occasion, Monsieur COUDERC Alain a été nommé représentant permanent de la Commune à l'Assemblée Générale des actionnaires, les cinq représentants désignés au Conseil d'Administration étant moi-même, Mesdames PELTIER Hélyette et BAREIGTS Ericka, ainsi que Messieurs JAVEL François et ALBANY Christian.

Il vous est proposé, aujourd'hui, de modifier la Délibération précitée, comme suit :

- remplacement de Monsieur COUDERC Alain par Madame BAREIGTS Ericka à l'Assemblée Générale des actionnaires ;
- remplacement de Madame BAREIGTS Ericka par Monsieur COUDERC Alain en qualité de représentant de la Commune au Conseil d'Administration de la SEML DIONYSPO - la nomination des quatre autres représentants de la Commune au sein du CA demeurant inchangée -.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 **LE MAIRE**  
M. Le Maire **ANNETTE**

OBJET SEML DIONYSPOORT

**MODIFICATION PARTIELLE DE LA LISTE  
DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE  
AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 09/1-02 du 21 février 2009 portant création de la SEML DIONYSPOORT ;

Sur le RAPPORT N° 09/2-11 présenté par le Maire au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE**

*9 abstentions  
(dont 3 votes par procuration)*

*pour*

↓  
*Monsieur FOURNEL Dominique,  
Mesdames ALLIÉ Carmen, TROTET Maryse,  
Monsieur INGAR Iqbal, Madame HOARAU Patricia,  
Messieurs BARDIÈRE Jean-Michel, VICTORIA René-Paul,  
Christian ALBANY et Madame LOCATE Raziah*

↓  
*autres membres présents et mandatés*

**ARTICLE 1** Désigne Madame BAREIGTS Ericka en qualité de représentant permanent de la Commune à l'Assemblée Générale des actionnaires de la SEML DIONYSPOORT (en remplacement de Monsieur COUDERC Alain).

**ARTICLE 2** Désigne Monsieur COUDERC Alain en qualité de représentant de la Commune au Conseil d'Administration de la Société (en remplacement de Madame BAREIGTS Ericka).

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 4 MAI 2009



LE MAIRE

Robert ANNETTE